



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique familiale

Question au Gouvernement n° 2606

Texte de la question

POLITIQUE FAMILIALE

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton.

M. Xavier Breton. Monsieur le Premier ministre, notre pays vient de battre un triste record. Pour la cinquième année consécutive, notre natalité baisse. Depuis 2014, nous avons perdu plus de 70 000 naissances par an. Avec 1,87 enfant par femme, notre fécondité n'assure plus le renouvellement des générations. La différence entre les naissances et les décès, ce qu'on appelle le solde naturel, n'a jamais été aussi faible depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

À l'heure du débat sur les retraites, ces chiffres sont très inquiétants pour notre système par répartition, fondé sur la solidarité entre les générations. À ce propos n'est-il pas aussi inquiétant que la démographie soit la grande absente du débat sur les retraites ?

Les mauvais résultats de notre natalité sont, on le sait, les conséquences des attaques en règle menées contre la politique familiale depuis quelques années, attaques que votre Gouvernement continue à mener. Abaissement du quotient familial, fin de l'universalité des allocations familiales, réduction du congé parental ; autant de mesures qui dégradent au quotidien la vie des familles des classes moyennes et des classes défavorisées.

Les attaques répétées contre la famille comme cellule de base de la société contribuent aussi à cette chute de la natalité. Quel signal désastreux enverriez-vous avec le texte relatif à la bioéthique s'il instituait dans la loi le mensonge d'une filiation sans père ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) À ce sujet monsieur le Premier ministre, quand daignerez-vous entendre enfin l'opposition à cette réforme que des dizaines de milliers de personnes, notamment beaucoup de jeunes, ont encore exprimée dimanche, dans les rues de Paris, au cours d'une manifestation pacifique mais déterminée ?

Monsieur le Premier ministre, quand allez-vous cesser de prendre des mesures anti-famille et engager enfin une véritable politique familiale tournée vers l'avenir ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Mme Valérie Boyer. Bravo !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.* En France, nous aimons profondément nos familles et nous devons adapter nos politiques à leur évolution. Nous avons un principe : l'universalité. Jamais nous n'y toucherons. Ce principe est acté. Nous continuons à travailler avec les

familles.

Vous avez parlé de la baisse de la natalité. Cette baisse globale est certes réelle, mais elle ralentit. Elle est le reflet de deux réalités. Les chiffres montrent tout d'abord une baisse du nombre de femmes en âge de procréer. Autrement dit, la baisse actuelle est un écho du ralentissement des naissances enregistrées à la génération précédente. Cette baisse est ensuite une conséquence de la crise économique de 2018 dont les effets se font connaître aujourd'hui.

La France reste néanmoins le pays d'Europe qui bénéficie du plus fort taux de fécondité. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'évolution actuelle comme la formation plus tardive des couples, ou l'âge de la maternité de plus en plus tardif depuis des décennies.

Face à ce constat et pour continuer d'améliorer notre système en faveur de la natalité, quelles sont les priorités du Gouvernement ? Elles comportent plusieurs éléments, en particulier des mesures que vous avez votées dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

M. Pierre Cordier. Pas nous !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Je pense aux mesures qui permettent de concilier vie de famille et vie professionnelle. Aucune Française ne doit avoir à choisir entre fonder une famille et travailler : chacune doit au contraire pouvoir travailler tout en s'épanouissant en famille. Nous avons aussi choisi de soutenir les familles les plus modestes. Les aides pour la garde du jeune enfant avec l'appui financier pour les crèches et le complément de libre choix du mode de garde permettent à tous les parents, quelles que soient leurs ressources, de faire garder leur enfant, selon leur choix, de façon collective ou individuelle. (*Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

Notre ambition est bien de soutenir la création de places de crèches. Entre 2018 et 2028, 30 000 places de crèches nettes supplémentaires seront ouvertes, avec une augmentation de notre budget de 3 %. Notre objectif est clair : maintenir l'accompagnement des familles !

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2606

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 janvier 2020](#)